

# FO CONFIRME

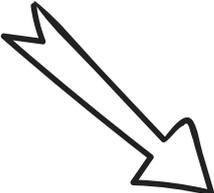
183 EUROS/MOIS  
POUR TOUS LES PERSONNELS DES  
EHPAD TERRITORIAUX

FO l'annonçait dès septembre

La Loi de financement sur la sécurité sociale ayant été votée, l'ensemble des agents travaillant en EHPAD bénéficieront d'une revalorisation de salaire de 183€/mois dès parution du décret au JO

90€/mois avec effet rétro actif  
au 1<sup>er</sup> septembre

93€/mois à compter  
du 1<sup>er</sup> mars 2021



183€

NET/MOIS

soit 2196€  
net/an

Fo revendique que cette mesure s'applique aux  
aides à domicile

FO REVENDIQUE, FO NEGOCIE, FO OBTIENT  
REJOIGNEZ UN SYNDICAT COMBATIF !